

pays en développement de la technologie et de l'expertise canadiennes afin de les aider à moins dépendre de pétrole importé. Elle agissait comme prestataire directe de l'aide canadienne au développement en participant à la prospection d'hydrocarbures, en effectuant des études géologiques et géophysiques et en fournissant l'aide et la formation techniques. Le fait que cette aide était conditionnelle garantissait des avantages à l'industrie pétrolière canadienne. La Société pour l'assistance internationale est toujours en place. On trouvera plus loin, dans ce chapitre, des précisions à son sujet.

À la suite de la deuxième crise pétrolière, l'industrie internationale s'est restructurée de fond en comble. La demande mondiale de pétrole étant en chute libre, le taux d'utilisation des raffineries se retrouva sous le seuil de la rentabilité. Les échanges de pétrole de pays à pays diminuèrent, et c'est alors que les ventes à terme de pétrole et de gaz devinrent monnaie courante. Pour survivre dans la nouvelle industrie pétrolière intégrée, il fallait dorénavant rationaliser la capacité, s'adapter à des marchés en évolution et à des percées technologiques rapides. La stratégie adoptée par Petro-Canada et qui consistait à favoriser les mégaprojets à coût élevés, pour la sécurité à long terme des approvisionnement, mit en danger la viabilité de la société.

En 1984, le nouveau gouvernement enjoignit à Petro-Canada de se conduire comme toute autre entreprise commerciale intégrée du secteur pétrolier canadien, ainsi que l'expliquait le *Rapport annuel de 1984*:

...La société est désormais mandatée par son actionnaire pour se comporter comme toute autre entreprise commerciale du secteur privé; elle doit insister sur la rentabilité et sur la nécessité d'accroître au maximum le rendement de l'investissement du gouvernement du Canada. À cet égard, Petro-Canada ne sera plus un moyen pour le gouvernement de réaliser des objectifs énoncés dans sa politique. Cependant, le gouvernement se réserve le droit, en tant qu'actionnaire, d'instruire officiellement Petro-Canada de mener certaines activités dans l'intérêt national.

(Petro-Canada, 1985, p. 2)

En 1989, Petro-Canada passait de la capitalisation du coût entier à la capitalisation du coût de la recherche fructueuse, pour rendre compte de ses activités d'amont; elle signala donc un capital-actions considérablement réduit. La société annonça aussi une restructuration complète de son exploitation, afin de réduire les coûts et le personnel, de modifier les pratiques d'exploitation et de changer le solde de son actif. Déjà, elle avait vendu presque 120 millions de dollars en valeurs d'actif et projetait de vendre une quantité considérable de ses intérêts économiques au cours des prochaines années, dans l'espoir d'améliorer sa capacité concurrentielle et d'augmenter son rendement financier.

Le 20 février 1990, le ministre des Finances Michael Wilson annonçait que le gouvernement du Canada procéderait à la privatisation de Petro-Canada. Le